



Les "BRÈVES" de la SA SNCF

À la UNE !

KI-OUI : le projet devenu réalité.

Depuis le 17 août 2020, la réservation de billets aux tarifs cheminots (agents et ayants-droit) s'effectue via le site oui SNCF ; le portail KIS étant supprimé.

Ce programme, porté par la Direction Voyageurs, vise à ce que les cheminots et leurs ayants droit aient les mêmes possibilités que les clients pour réserver un titre de transport.

Les agents peuvent désormais réserver leurs places de train comme un client lambda mais l'accès est conditionné à la **création d'un compte client SNCF et au remplissage de leur profil.**

De nouvelles fonctionnalités d'achat et d'après-vente seront accessibles au fil du temps :

- Depuis l'ouverture, les agents accèdent au surclassement 1^{ère} classe, à l'échange / annulation (isopérimètre KIS) ;
- Fin septembre, les destinations internationales devraient être rendues accessibles. Ce sera également la fin de la saisie des coordonnées bancaires pour les paiements à 0 euro.
- Début 2021, une évolution des opérations d'après-vente est envisagée.

À noter : l'offre OUIGO passe de 10 euros à 5 euros pour les enfants. **C'est une partie de la revendication portée par l'UNSA-Ferroviaire ; à savoir l'accès à OUIGO à 5 euros pour l'ensemble du personnel SNCF, leurs ayants droit et pour les retraités.**

L'UNSA-Ferroviaire ne peut que partager la volonté affichée d'offrir un plus aux cheminots en leur permettant de réserver leurs places de trains comme un client lambda, **à condition que les spécificités des cheminots soient prises en compte.** Nous rappelons toutefois qu'avoir un portail dédié comme KIS pouvait participer à la reconnaissance de l'appartenance à une « Grande Entreprise ».

Au vu du coût du projet (500 000 €), l'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur l'objectif réel de cette mise en place et sur l'obligation de créer un compte. L'entreprise voudrait-elle obtenir un suivi de la mobilité des cheminots et de ses ayants droits pour faire évoluer sa politique en matière de Facilités de Circulation ?

Les élus UNSA-Ferroviaire restent attentifs aux évolutions que pourrait générer ce sujet.

CSE du 15 septembre 2020

Déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

La fin du confinement et les congés n'ont pas permis au secteur des transports de retrouver son activité normale. Les autoroutiers s'en sortent le mieux : Vinci Autoroutes a constaté une baisse de seulement 2 % du trafic en juillet par rapport à la même période en 2019. La SNCF, elle, a connu une baisse de 15% des voyageurs sur la longue distance par rapport à juillet-août 2019. En Île-de-France, la RATP enregistre une fréquentation autour de 60% par rapport à la normale, en août. Le secteur aérien continue, lui, d'être plombé par la crise sanitaire : la fréquentation d'Aéroports de Paris est encore en baisse de 77,1 % en juillet par rapport à 2019. Côté transport routier, selon une étude de la FNTR, 5 % des camions étaient toujours à l'arrêt en juillet et le nombre d'entreprises concernées atteignait 15 %.

C'est dans ce contexte que le plan de relance a été présenté le 3 septembre par le gouvernement :

4,6 milliards dont 2,3 milliards pour régénérer le réseau ferré seront consacrés dans les deux prochaines années.

L'aide prévue pour le secteur ferroviaire consiste tout particulièrement à accélérer la régénération du réseau (comme financer l'ERTMS à l'image de ce qui a été lancé sur Paris-Lyon). Enfin, pas moins de 1,5 milliard seront consacrés à la fin du glyphosate et la rénovation des ponts ferroviaires. La sécurisation de passages à niveau ainsi que l'accessibilité des gares sont également incluses dans le plan.

En revanche, il n'est pas question d'accélérer le calendrier des nouvelles lignes. L'enveloppe permettra de « poursuivre les calendriers » de travaux des grands projets tels qu'ils sont actés dans la programmation des investissements de la loi mobilités. Le ministère cite notamment les lignes nouvelles en Normandie, dans le Sud-Ouest et en Provence - Côte d'Azur.

Indirectement, c'est une façon d'aider le fret ferroviaire qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire et des conséquences des grèves contre la réforme des retraites en début d'année 2020.

Et pour les opérateurs de Fret, c'est une baisse de 50% des prix des péages et le financement du wagon isolé.

.../...

Retrouvez l'intégralité [ICI](#)



DRH SA SNCF

Projet d'évolution des missions et de l'organisation des Espaces Initiatives Mobilité (EIM)

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

La Direction de l'entreprise présente en consultation auprès du CSE de la SA SNCF un dossier de transformation des actuels Espaces Mobilité Emploi (EIM) en Agences Territoriales de la Mobilité (ATM). Cette nouvelle organisation doit être effective au 1^{er} janvier 2021.

Cette évolution s'inscrit dans le contexte de la dernière réforme ferroviaire qui a créé au 1^{er} janvier 2020 cinq sociétés (SA SNCF, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, Fret SNCF et SNCF Gare & Connections). Dans un contexte de forte transformation, le groupe a souhaité replacer l'humain et la solidarité au cœur de ses valeurs et de ses créations. L'humain est ainsi devenu le quatrième fondamental de l'entreprise.

Cette transformation a pour but de réaffirmer la responsabilité d'employeurs des sociétés et le rôle des ATM en tant que partenaire central et facilitateur auprès des managers et DRH territoriaux dans l'accompagnement des mobilités. Actuellement, une Direction des EIM s'appuie sur 12 EIM répartis sur l'ensemble du territoire et une offre de service qui se décompose en 4 items (recherche d'une solution d'emploi pérenne, gestion des parcours de transition, conseil et expertise aux acteurs RH, animation territoriale de l'emploi et des compétences).

Dans le cadre du projet, les ATM se recentrent sur 2 champs d'action :

- Assemblage de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale et animation de l'emploi ;
- Accompagnement de la mobilité des salariés.

Dès lors, certaines missions assurées par les EIM basculent vers les Directions RH des Activités / Sociétés du territoire comme l'appui administratif sur les dossiers de départ volontaire, les devis afférents aux solutions de mobilité, la recherche de missions occupationnelles.

L'organisation territoriale reste inchangée, à l'exception du rattachement de la région Centre Val de Loire à l'EIM de Paris-Rive Gauche. Les effectifs des EIM devenant ATM ne connaissent pas d'évolution.

La Direction des EIM disparaît et se transforme en Pôle d'appui des ATM avec un rattachement au DRH Groupe Adjoint. On peut noter au passage la suppression de 3 postes mais la création de 4 autres.

La transformation des EIM en ATM entraîne une évolution des responsabilités ou missions et pour quelques salariés, des modifications de leur situation individuelle.

Seuls les agents des postes affectés par des transferts ou suppressions de missions pourront bénéficier d'entretiens à titre exploratoire et d'orientation, ainsi que le cas échéant des dispositifs prévus dans les référentiels GRH00910 et GHR00939.

En parallèle, la Direction de l'entreprise promet une information et une communication auprès de l'ensemble des salariés et managers afin qu'ils soient au fait des évolutions présentées dans ce dossier.

Si l'[UNSA-Ferroviaire](#) constate que l'entreprise remplit ses obligations et présente sous forme de consultation ce dossier sans devoir être rappelée à l'ordre une énième fois, **elle s'inquiète du sort des salariés dont les missions vont être supprimées ou transférées, d'un impact différé sur l'effectif global ainsi que de la disparition de la structure à terme avec l'ouverture à la concurrence.**

L'[UNSA-Ferroviaire](#) interpelle la Direction sur le modèle économique retenu pour cette structure. L'[UNSA-Ferroviaire](#) dénonce par ailleurs la mise en œuvre avant le vote au titre de la consultation des évolutions pour l'EIM Val de Loire. **La Direction en séance reporte l'effectivité au 1^{er} janvier 2021.**

L'[UNSA-Ferroviaire](#) souhaite qu'un **suivi régulier du dossier** et des agents soit mis en œuvre avec la CSSCT et que la Direction s'engage à **revenir présenter un point d'étape 6 mois après la mise en œuvre pour vérifier si les missions transférées sont bien réalisées et avec la même diligence et bienveillance que par les agents de l'EIM.**

Franck LE COURTOIS



e.SNCF

Pré-information sur l'expérimentation e-SNCF

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

La Direction d'e.SNCF présente son dossier d'évolution d'organisation devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cette évolution s'inscrit dans le contexte de la dernière réforme ferroviaire mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020 et s'intègre dans le projet d'entreprise « Tous SNCF ».

La nouvelle organisation d'e.SNCF relève de la feuille de route du numérique pour le GPU qui éclaire sur les priorités et orientations technologiques des 5 prochaines années.

Actuellement e.SNCF est constituée de 2 pôles de responsabilité :

- La Direction Numérique qui assure des missions régaliennes de pilotage du numérique pour le GPU,
- La Direction e.SNCF Solutions qui assure la production.

La feuille de route a fait l'objet d'une présentation par Christophe FANICHET (Directeur général adjoint Numérique du groupe SNCF et PDG SNCF Voyageurs) et d'Henri PIDAULT (Directeur e.SNCF) à tous les agents du numérique début juillet.

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), il est très satisfaisant de constater que les Directions du Numérique et d'e.SNCF Solution fassent l'objet d'un renforcement dans le cadre de cette stratégie d'entreprise. Cela permet de rassurer l'ensemble des salariés d'e.SNCF.

À la lecture de ce dossier, l'[UNSA-Ferroviaire](#) ne peut qu'adhérer à l'idée de vouloir simplifier l'organisation des services, notamment pour e.SNCF Solutions qui regroupe 923 salariés et à celle de continuer la mutualisation en vue de consolider e.SNCF en interne et d'améliorer les relations avec les DSI métiers.

En rapprochant progressivement, projet par projet, les équipes de développement, d'intégration applicative et d'exploitation, cela permettra d'assurer des livraisons plus rapides tout en les conservant sécurisées et d'accélérer la fourniture des environnements de recette, préproduction et production...

Ainsi, entre autres, l'actuelle Direction des Opérations des Services Numériques (DOSN) se transformera en 3 Directions (Direction des Services Numériques aux utilisateurs, Direction Réseau de Collecte et Direction de l'Exploitation Applicative) ce qui apportera de la simplification et une meilleure lisibilité de l'offre de service d'e.SNCF.

«Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » dit le proverbe. Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), l'intelligence collective a beaucoup d'atouts comme celui de faire naître des solutions inédites, issues de la fusion d'informations, ou de compétences détenues par des individus ou entités distinctes.

En revanche, l'[UNSA-Ferroviaire](#) s'étonne que DSI FS, produisant des services numériques aux métiers transverses soit 325 postes, reste, en grande partie, inchangée. Ce traitement différencié suscite des questions, voire des frustrations.

Concernant les chantiers internes que e.SNCF va mettre en œuvre, l'[UNSA-Ferroviaire](#) encourage les expérimentations ayant une logique « test & learn » (expérimenter et apprendre), sous réserve que le « Build & Run » (concevoir et exploiter) qui en découle soit bien effectué en circuit court.

En effet, il convient de simplifier et d'accélérer les mises en production dans le but de satisfaire au mieux les clients de plus en plus exigeants et pressés.

Cette démarche ne pourra qu'accroître la fidélité de la clientèle et favoriser le gain de nouvelles parts de marchés et améliorer la maîtrise du patrimoine applicatif tout au long de son cycle de vie.

Ainsi, e.SNCF s'oriente pour accompagner ses clients, vers les principes de type « you build it, you run it » (celui qui conçoit est celui qui exploite). C'est le retour sur un mode de fonctionnement connu dans les années 2000 et qui



e.SNCF

Pré-information sur l'expérimentation e-SNCF (suite)

fonctionnait parfaitement mais que l'entreprise a choisi de casser avec la mise en place accélérée des centres de services, la sectorisation des tâches et l'optimisation des ressources.

L'**UNSA-Ferroviaire** accueille favorablement l'amélioration de la relation commerciale par la création d'un département « offre de services & développement ».

Cette évolution correspond pleinement aux suggestions de l'**UNSA-Ferroviaire** exprimées lors d'échanges antérieurs sur l'évolution d'e.SNCF dans le cadre de SNCF 2020 (CSCCT Septembre 2019).

Cette création est de bon augure pour trouver des clients au sein du GPU et, espérons-le, au sein du groupe.

En effet, en cette période d'incertitude économique et de baisses possibles des budgets des DSI métiers, la solution serait de pouvoir s'ouvrir à tout le groupe SNCF...

Concernant le clin d'œil effectué par e.SNCF à l'égard du maintien des effectifs et d'une volonté forte de réinternaliser les compétences au sein des secteurs clefs, l'**UNSA-Ferroviaire** souhaite que ce point soit approfondi lors de la prochaine consultation en CSE d'octobre.

L'**UNSA-Ferroviaire** a proposé à la Direction e.SNCF que des réunions d'échange avec les élus du CSE et les Représentants de Proximité (RPX) soient de nouveau organisées, sachant que celles-ci ont été, à grand regret, interrompues à l'été 2019.

Bruno DERUE



Services Médicaux

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

Nouvelle répartition d'effectifs en santé au travail au cabinet médical de PARIS GARE DE LYON

Pour faire suite à la démission du Dr. MEGARBANE, médecin du travail à Paris gare de Lyon le 1^{er} septembre 2020, la candidature du Dr. CONNESSON a été retenue par la direction des services médicaux.

Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} octobre 2020. Il est actuellement médecin du travail en CDD sur les régions Paris rive gauche et Paris nord. Le Dr. CONNESSON reprendra les 166 agents actuellement gérés par le Dr. MEGARBANE.

Le Dr CONNESSON doit passer sa thèse et à l'obtention de celle-ci, la direction s'est engagée à faire évoluer son contrat de travail en CDI.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) y veilleront.

Projet relocalisation cabinet médical d'Aurillac

Le cabinet médical d'Aurillac a été détruit à la suite de la création d'un futur pôle d'échange multimodal.

Il est prévu de le reloger dans les locaux de Gares et Connexions au premier étage de la gare d'Aurillac.

L'activité en santé au travail est maintenue en proximité avec la même offre de service et les mêmes jours.

Aurillac dépend de la région de Clermont-Ferrand.

Compte tenu de la distance éloignée avec les cabinets médicaux de cette région, le personnel médical et paramédical de Capdenac (région Occitanie) continuera d'assurer les vacations en médecine du travail.

Concernant l'activité en médecine de soins, celle-ci est transférée au cabinet médical privé du médecin de soins.

Les locaux mis à disposition répondent aux critères et aux normes en médecine du travail. Ils seront utilisés par d'autres services en dehors des jours de présence de l'équipe médicale.

L'infirmière expérimentera l'utilisation d'outils d'examen médicaux portables.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont interpellé le Directeur des Services Médicaux sur deux points :

- L'évolution des pratiques et l'utilisation d'un matériel innovant
Sur ce point, le Directeur précise qu'une expérimentation est en cours concernant la téléconsultation et la visite sur LPA avec en parallèle une étude sérieuse sur la dématérialisation des dossiers de médecine du travail.
Un point sur l'évolution du dossier sera fait auprès des instances représentatives du personnel (IRP).
- Le partage des locaux type Flex office avec d'autres entités qui questionne sur les fondamentaux de nos pratiques tels que l'hygiène et la confidentialité.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) suivront de près ces évolutions.



Services Médicaux

Projet transfert cabinet médical Fleury les Aubrais

Gares et Connexions a fait la demande auprès de la Direction des Services Médicaux (DSM) de récupérer les locaux du cabinet médical périphérique de Fleury les Aubrais.

Après étude des possibilités, la DSM envisage de transférer l'activité de médecine du travail pour une partie sur le régional de Tours et pour une autre partie sur le cabinet médical périphérique de Vierzon.

Le projet permet :

- ◆ En médecine du travail :
 - de recentrer l'organisation des activités médicales et paramédicales sur 2 sites au lieu de 3 et d'éviter les déplacements des personnels ;
 - de favoriser et augmenter les délégations d'actes dans le cadre de l'agrément des services autonomes de santé au travail.
- ◆ En médecine de soins :
 - d'assurer le suivi des agents au cabinet privé du médecin agréé de soins ;
 - de supprimer le risque de travailleur isolé pour le médecin de soins ;
 - de réaliser des économies sur les frais de fonctionnement.

Une réorganisation de la médecine du travail sera faite sur les 2 sites de Tours et Vierzon.

Sur Tours, la nouvelle situation nécessitera un travail en pluridisciplinarité de répartition des effectifs infirmiers pour le suivi des agents.

Sur Vierzon l'équipe en place (IDE et médecin) accueillera la partie de l'effectif qui lui incombe.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** regrettent une fois de plus la fermeture d'un cabinet médical périphérique. Même si les activités ont été transférées, vos élus déplorent la perte de proximité de l'offre.

Projet de transfert du cabinet médical de Charleville Mézières

À la suite de la démission du médecin du travail le 1^{er} septembre et du congé de disponibilité pour convenance personnelle de l'infirmière, la direction des services médicaux envisage de transférer le service de santé au travail de Charleville-Mézières vers le cabinet régional de Reims. Ses effectifs des agents en santé au travail seront répartis sur les différents médecins du travail et IDE du médical.

Concernant la médecine de soins, elle sera transférée au cabinet médical privé du médecin de soins avec des plages horaires dédiées.

Le poste de l'infirmière est supprimé.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** constatent une fois de plus une fermeture de site avec, « cerise sur le gâteau », une perte de deux effectifs, un médecin et un infirmier.

Le déplacement des agents pour passer leur visite de santé au travail ne pose pas de problème à la Direction des Services Médicaux du fait que le pas des visites a augmenté avec le développement de la délégation d'actes. Les agents ne s'y rendront à minima qu'une fois tous les deux ans. Pour les élus **UNSA-Ferroviaire**, ce n'est pas un argument qui justifie cette perte de proximité.



Services Médicaux

Projet de transfert du cabinet médical de Charleville Mézières (suite)

L'ensemble des dossiers présentés a suscité de nombreux débats initiés par l'**UNSA-Ferroviaire** sur :

- La réduction de l'offre en proximité de la médecine de soins

Transférée au sein des cabinets médicaux privés des médecins agréés, la réduction de l'offre complexifie le parcours de soins compte tenu notamment, de l'éloignement avec le lieu de travail, des réticences des managers à libérer les agents et du sujet plus politique des déserts médicaux.

Le Directeur des services médicaux précise que la médecine de soins est une médecine de libre choix. Il indique que la politique en la matière relève des décisions de l'entreprise. Les mesures mises en place par la direction des Services médicaux permettent alors de compenser la disparition de l'offre.

- L'introduction de nouvelles technologies modifiant les conditions de travail

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont demandé que, dans le cas de l'introduction de nouvelles technologies modifiant les conditions de travail, les dossiers soient présentés en consultation au CSE. En effet, une consultation permet aux élus d'apporter leurs points de vue en valorisant, entre autres, l'aspect humain et les situations particulières des salariés.

- Les présentations successives de fermetures de cabinets médicaux

Depuis quelques temps, la Direction des Service Médicaux vient présenter en CSE de façon dissociée et édulcorée des fermetures de cabinets médicaux. Cette manière de procéder empêche d'avoir une vision globale de ce sujet. Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont demandé qu'un projet global de restructuration des services médicaux soit présenté avec une visibilité affichée des objectifs.

Ainsi, un tel plan serait dimensionnant et pourrait mettre en lumière les éventuelles compressions d'effectifs dans leur globalité ou d'autres sujets aujourd'hui moins visibles. Il permettrait également aux élus d'affiner leur étude sur le sujet.

Marie-Cécile MARCHETTI et Annabelle CRESPIN



INFORMATIONS PRATIQUES

VOS ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE

CSE SA SNCF
 Directeur de la publication : Frédéric Fournier
 Rédacteur en chef : Stéphanie Legros

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	DELON	Stephan	06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org	ROBERT	Marie-Christine	marie-christine.robert@sncf.fr
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org	PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 porcel.f@unsa-ferroviaire.org
CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org	CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr	BALLESTE	Claude Béatrice	claud-beatrice.balleste@sncf.fr
BOUR	Jean-François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Stéphane	mazerystephane@gmail.com
VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org	CHIVOT	Jean-Louis	chivot.il@unsa-ferroviaire.org
Secrétaire					
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER fournier.f@unsa-ferroviaire.org					

Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous à l'adresse suivante depuis une adresse mail personnelle (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org

Vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace Service public
 EXPERTISE Savoir-faire
 Hot-Line Juridique Autonomie Responsable
 Filiales STATUT

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

POUR NOUS REJOINDRE : [CLIQUEZ ICI](#)